



Coment divorcer un sens papier et je suis encinte

Par **aliciazoe**, le **29/06/2014** à **01:04**

bonjour je voudrai avoir commen je peut divorcer rapidement dun sans papier on c connu en juin en c separai en decembre on c remi ensemble et marier en fevrier il ma forcer la main il me menase marcelle il me suis jen ppeut plus et je suis encinte de 4 moi et la il a reconnu le bebe 1 journer avent moi et il veut me le prendre je ne c pas quoid faire du tout jai peur je suis seulrn[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **aguesseau**, le **29/06/2014** à **10:40**

bjr,rnessayez de contacter une assistante sociale.rndifficile de croire que votre ami vous a obligé à vous marier avec lui.rnpour divorcer vous devez prendre un avocat.rncdt

Par **aliciazoe**, le **29/06/2014** à **10:43**

bonjour jai prie un vocat le souci c quil et en vacances juillet aout et il ma forcer en quel que sorte car le dossier eter depoter je n'est parler de sa a personne ma mere acheter tout et les moi passer alort que notre couple aller toujours pas et ensuite les moi sont passer au mariage alort quil c je voulait pas et il avai peur je dit non car je devai dire non

Par **jibi7**, le **29/06/2014** à **12:49**

Hello AliciarnrnAllez voir en effet les services sociaux mais aussi une association de protection de la famille ou vous trouverez des juristes, des psychologues etc...rnSi par ex votre consentement au mariage n'avait pas été libre et que vous en ayez la preuve, que votre mari ne soit pas réellement en mesure de s'engager dans une union selon les critères français... dans certains cas c'est l'annulation et non pas le divorce qui doit être envisagée.rnCela annulerait aussi sans doute la reconnaissance faite.

Par **aguesseau**, le **29/06/2014** à **14:07**

l'annulation d'un mariage est très difficile voir quasi impossible.rnl'annulation éventuelle du mariage ne modifie pas la filiation de l'enfant donc ne modifie pas la reconnaissance faite sauf à prouver devant un tribunal que le mari n'est pas le père de l'enfant.

Par **aliciazoe**, le **29/06/2014** à **15:06**

le pere de lenfant c bien mon ex il et toujours entrain de me raseler en se momment c dure et des lundi je chercher une assisetence social merci pour tout mais continuer a maider sil vous plai